

ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL
De MOLLANS-SUR-OUVEZE du 8 avril 2011
Par les élus de « Mollans Autrement »

Petit lexique à l'usage des lecteurs :

Le budget d'une commune, c'est :

-un acte politique (au sens noble du terme), il est la traduction financière de la politique communale ;

-un acte juridique : le budget autorise le maire de la commune à dépenser les montants votés et à percevoir les recettes correspondantes ;

-un outil de pilotage et de contrôle de l'activité de la commune.

Le Compte administratif :

C'est le compte rendu comptable et financier de la gestion communale (c'est-à-dire de la façon dont le maire a géré le budget voté par son Conseil).

(C'est pour cela qu'il ne peut prendre part au délibéré du Conseil, et au vote). C'est un document définitif, une photographie de l'exercice passé (année 2010).

Nous complétons les chiffres publiés par la commune en ajoutant nos commentaires (qui sont en italique).

1 - LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE POUR 2010

Il y a lieu de distinguer :

A - LES INVESTISSEMENTS *(dépenses/recettes destinées au développement de la commune)*

-Dépenses	-592 907,71 €
-Recettes	+906 723,18 €
-Résultat de l'année 2010	+313 815,47 €
-Résultat reporté de l'année 2009	-423 125,60 €
-Résultat cumulé à reporter en 2010	-109 310,13 €
-Reste à réaliser en recettes	+329 468,00 €
-Reste à réaliser en dépenses	-552 968 ,00 €
-Résultat cumulé 2010 tenants compte des recettes et dépenses à réaliser :	-332 810 ,13€

B - FONCTIONNEMENT *(en simplifiant, il s'agit des « dépenses et recettes courantes » pour faire fonctionner les services de la commune)*

-Dépenses	-500 330,86 €
-Recettes	+797 841,11 €
-Résultat de l'année 2010	+297 510,25 €
-Résultat reporté de l'année 2009	+103 421,65 €
-Résultat cumulé fin 2010	+400 931,90 €

RESULTATS définitifs (Fonctionnement-Investissement) :
+ 68 121 ,77 €

Pour le percepteur qui raisonne, en toute logique, en comptable et en trésorier, la gestion est saine, nous lui en donnons acte. MAIS :

- Nous observons que le taux de réalisation du budget 2010 (voté par sa seule majorité) est - de 59% (53% en 2009) pour les dépenses, (or il s'agit en principe d'investissements importants pour l'avenir)
- de 93% pour les recettes (79% en 2009).

En fait en reportant des engagements budgétaires sur les années suivantes (lorsqu'il s'agit d'investissements indispensables), on diffère des charges qu'il faudra bien cependant assumer, les années à venir.

- Les recettes directes (impôts et taxes) :

362 311 € en 2009, 386 688 € en 2010 augmentent de +6,7% (soit une ressource supplémentaire de 24 377€)

- Les dotations reçues par la commune s'élevaient à :

258 012 € en 2009, 264 032,55 € en 2010, +2%, soit une ressource supplémentaire de 6020 €

Soit, au total, un gain supplémentaire de + 30 397 €.

Si les **charges de personnels** sont de 248 924,19 € en 2010 contre 265 609 € en 2009, donc en diminution, une analyse plus fine fait apparaître un accroissement de la masse salariale du **personnel titulaire : 133 865 € en 2009, 169 861€ en 2010 ; soit une charges supplémentaires pour cette rubrique, de 35 996 €.**

Curieusement les cotisations URSAFF affichées sont de 51 626 € en 2009 et de 29 069,25 € en 2010 ; nous n'avons pas eu d'explication satisfaisante concernant cet écart.

2 - LES COMPTES ADMINISTRATIFS EAU-ASSAINISSEMENT 2010

A - INVESTISSEMENTS :

-Dépenses	- 45 471,20 €
-Recettes	+107 123,11 €
-Résultat de l'année 2010	+ 61 651 ,91 €
-Résultat reporté de l'année 2009	+109 770,02 €
-Résultat cumulé à reporter en 2010	+171 421,93 €
-Reste à réaliser en recette	0
-Reste à réaliser en dépenses	-255 793,00 €
-Résultat cumulé 2010 tenant compte des dépenses à réaliser :	- 84 371,07 €

B - FONCTIONNEMENT :

-Dépenses	- 200 067,19 €
-Recettes	+ 233 632,53 €
-Résultat de l'année 2010	- 33 565,34 €
-Résultat reporté de l'année 2009	+ 15 192,19 €
-Résultat cumulé fin 2010	+ 48 757,53 €
Résultats définitifs (Fonctionnement-Investissement)	- 35 613 ,54 €

Compte tenu de l'importance des investissements qui seront nécessaires dans l'avenir (eau environ 1 million d'Euros sur 10 ans), assainissement (2 600 000€), une augmentation substantielle du prix de l'eau ne pourra pas être évitée les prochaines années.

3 - COMPTES ADMINISTRATIFS DU CCAS

A - FONCTIONNEMENT

-Dépenses	-3 187,50 €
-Recettes	+3 000,00 €
-Résultat de l'année 2010	- 187,50 €
-Résultat reporté de l'année 2009	+1 535,15 €
-Résultat cumulé fin 2010	+1347,65 €

2 - AUTRES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Actualisation de la demande de subvention pour le marché de la Station d'Épuration des Eaux Usées.
Le montant de la station s'élèverait à 2 605 830€, selon Monsieur le Maire le coût supplémentaire serait dû au niveau d'exigence de très haute qualité bactériologique des eaux traitées.

Monsieur le Maire a omis de signaler le surcoût IMPORTANT dû au choix du site, et aux travaux de consolidation du site et de la station préconisés dans l'étude complémentaire que le Conseil avait demandé.

Nos élus malgré leurs réticences sur le fond ont voté la demande de subvention et les études de financement.

3/ Marché restaurant scolaire

Coût de la réalisation :

10 lots ont été attribués aux entreprises les moins disantes

1 lot (Serrurerie) fera l'objet d'un nouvel appel d'offre.

Le Conseil à l'unanimité a voté les demandes de subvention et de financement.

4/ Aménagement des bureaux de l'agence postale

A compter du 2 mai 2011, la Poste devient Agence Communale.

Il a été décidé de réaménager les anciens bureaux en engageant le minimum de frais.

En attendant la fin des travaux, l'agence sera transférée dans les locaux de la médiathèque.

5/ Classement chemin rural Piebanaud

Monsieur le Maire fait part d'un problème d'accès pour une nouvelle construction, selon ses explications, il serait judicieux de classer ce chemin en voie communale.

Le conseil a entériné la demande.

6/ Droit de préemption urbain

Diverses intentions d'aliéner ont été présentées au Conseil qui n'a pas souhaité exercer son droit de préemption.

7/ Questions diverses :

Garage Service technique :

Monsieur le Maire a présenté des devis supplémentaires de 8850 €, 13 972,50 €, 3726 €, pour des modifications demandées par la mairie.

Nos élus ont fait part de leur total désaccord, tant sur la forme que sur le fond.

Les élus de la majorité ont cependant voté pour ces nouveaux devis.

Subvention communale à l'association « Lire à Mollans »

Le Conseil Municipal a décidé de verser une somme de 5000 € à l'Association qui assure le fonctionnement de la bibliothèque.

Canal Rue des Granges

J.P Rocchi a signalé le mauvais état du mur de soutènement au dessus du canal qui menace de s'effondrer il suggère de buser cette partie du canal et de remblayer.

Il demande que le point des ordures ménagères soit conforté dans la zone actuelle, rue des Granges, afin d'éviter des dépôts intempestifs.